

Le droit au logement, au cœur de la lutte à la pauvreté

Combattre la pauvreté est au cœur de la mission du logement communautaire. Alors que le gouvernement canadien s'interroge sur les stratégies à mettre en place pour atteindre cet objectif, il apparaît évident qu'un des piliers centraux de la lutte à la pauvreté est l'accès à un logement sécuritaire, adéquat et abordable.



TÉLÉCHARGEZ CE DOCUMENT SUR
rqoh.com/pauvrete2017

Le logement et la lutte à la pauvreté

Les initiatives visant à favoriser l'abordabilité du logement et à mettre fin à l'itinérance doivent être au cœur des efforts consacrés à réduire la pauvreté. Il y a encore bien du chemin à faire pour que le droit au logement devienne une réalité pour tous et toutes. À cet égard, le RQOH fonde beaucoup d'espoir dans la nouvelle stratégie nationale d'habitation, que le gouvernement du Canada va annoncer bientôt. Cette stratégie vise en effet à ce que tous les Canadiens aient « droit à un logement sécuritaire, adéquat et abordable ».

S'agissant d'un besoin incontournable, **le coût du logement et la part du revenu des ménages qui y est consacré comptent parmi les principaux facteurs qui déterminent la pauvreté. À l'inverse, le fait d'avoir accès à un logement abordable augmente la capacité des ménages en difficulté à sortir de la pauvreté et à améliorer durablement leur condition.** Il y a certes lieu de s'indigner quand on constate qu'en dépit des efforts qui ont été consacrés par le passé, plus d'1,6 million de ménages locataires demeurent contraints de verser plus de 30 % de leurs revenus au paiement du loyer, dont près de 800 000 qui en consacrent plus de la moitié¹.

Les ménages qui se retrouvent dans une telle situation de précarité résidentielle sont majoritairement composés de personnes provenant de groupes sujets à des pratiques discriminatoires : autochtones, familles monoparentales, personnes à faible revenu, minorités racisées, personnes atteintes d'un handicap physique ou de troubles de santé mentale, etc. Les problèmes d'accès à un logement convenable – et les stratégies à mettre en œuvre pour y faire face – gagneraient à être envisagés sous l'angle des droits de la personne.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps le caractère universel du droit au logement. Celui-ci est notamment reconnu comme étant partie intégrante du « droit à un niveau de vie suffisant » inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que le Canada a ratifié en 1976, le reconnaît lui aussi explicitement. À l'instar de plusieurs intervenants, nous proposons :

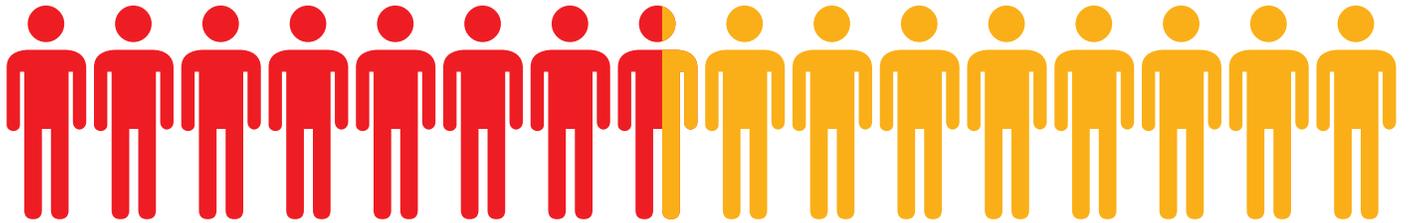
Que le droit à un logement sécuritaire, adéquat et abordable soit explicitement reconnu dans les instruments juridiques canadiens de protection des droits de la personne.

S'il y a une corrélation évidente entre le coût du logement et le revenu disponible, on ne mesure pas toujours bien l'ampleur des impacts de l'inabordabilité du logement sur les conditions d'existence des personnes qui font face à cette situation.

Les études démontrent que lorsque les dépenses de logement accaparent une trop grande proportion du revenu, ce sont les dépenses pour les autres besoins essentiels qui écopent, à commencer par l'alimenta-

¹ Indice du logement locatif canadien, <http://www.rentalhousingindex.ca>

1 662 885 ménages locataires en situation de vulnérabilité au Canada



773 725 ménages
consacrent plus de 50%
de leurs revenus au loyer

849 130 ménages
consacrent entre 30% et 50%
de leurs revenus au loyer

tion². Les personnes se trouvant dans cette situation sont entraînées dans une spirale de pauvreté, où l'insécurité résidentielle provoque ou aggrave l'insécurité alimentaire, la désaffiliation sociale et les troubles de santé – l'itinérance en étant la forme extrême. Pour cette raison, nous proposons :

Que les stratégies de réduction de la pauvreté prévoient des efforts ciblés assortis d'objectifs précis pour s'attaquer aux problèmes d'abordabilité du logement.

Par abordabilité, nous entendons d'abord un logement dont le coût correspond à la capacité financière des ménages ; mais cela inclut aussi un logement qui convienne à leurs besoins particuliers (typologie, adaptabilité, localisation, etc.). À notre avis, le logement social et communau-

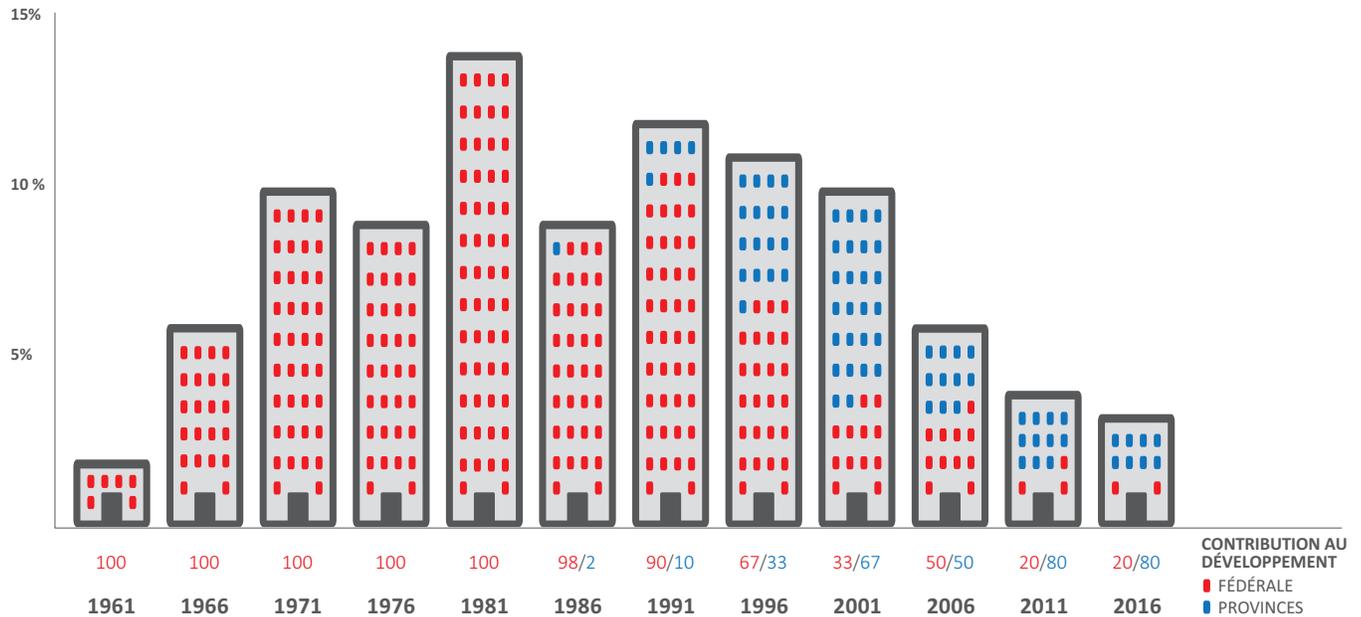
taire représente la meilleure formule pour assurer l'abordabilité du logement.

Par le passé, les interventions du gouvernement du Canada ont favorisé le développement du logement à but non lucratif. Ces interventions ont aidé des centaines de milliers de ménages à relever la tête et à retrouver des conditions plus favorables à leur participation sociale. Elles ont aussi contribué à enrichir les communautés. Leur réorientation vers l'aide au secteur privé est venue mettre un frein à ce développement ; **ainsi, depuis 20 ans, la quote-part du logement social et communautaire est passée de près de 9 % à 3,7 % du parc immobilier canadien. Parallèlement, la surchauffe du marché de l'habitation a entraîné une hausse des coûts de logement des ménages locataires largement supérieure à celle de leurs revenus.**

Au terme des consultations que la SCHL a menées l'automne dernier en prévision de la nouvelle stratégie nationale d'habitation, le ministre Duclos s'est dit d'avis qu'elle devra favoriser l'inclusion sociale et aider les Canadiens « qui se butent chaque jour à des obstacles liés au logement, y compris les personnes et les familles sansabri ou à risque de se retrouver sans logement³ ».

² Voir notamment : AECOM Aménagement, Environnement et Ressources, 2013, *Étude sur les impacts sociaux des activités de la Société d'habitation du Québec*, <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022972.pdf>

Part du logement social et communautaire dans le parc immobilier résidentiel au Canada



La stratégie nationale d'habitation doit inclure parmi ses objectifs celui de réduire la pauvreté et ses impacts devront être mesurés en fonction de celui-ci.

Le logement social et communautaire comme stratégie

Le logement social et communautaire a l'avantage d'offrir une solution pérenne aux problèmes d'abordabilité du logement, adaptable à la diversité des clientèles et ancrée sur les besoins des communautés. Le parc de logements sans but lucratif est en effet soustrait à la spéculation. Inférieur en partant, le coût des loyers y augmente plus faiblement que dans le marché privé.

Les données recueillies auprès des organismes du parc fédéral révèlent ainsi **un écart de près de 33 % entre le loyer médian des logements en OSBL et celui du marché**. Le coût moyen des suppléments au loyer offerts dans ces projets (230 \$ en 2013) s'y avère donc

moins dispendieux que ceux qui sont alloués dans le marché privé (316 \$), qui eux ne sont assortis d'aucune pérennité⁴.

En matière de lutte à la pauvreté, une étude réalisée

3 Conference Board du Canada, 2016, *Ce que nous avons entendu – Élaborons la Stratégie nationale sur le logement du Canada*, <https://www.parlonslogement.ca/pdfs/what-we-heard-fr.pdf>

4 Aubin, Jacinthe, 2013, *Rapport d'évaluation du Programme de supplément au loyer, Société d'habitation du Québec*, <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022518.pdf>

pour le compte de la Société d'habitation du Québec⁵ a identifié cinq impacts majeurs du logement social et communautaire : une augmentation du revenu disponible pour se procurer des biens essentiels ; la création d'un environnement de vie propice à l'insertion sociale et professionnelle ; l'amélioration de la réussite scolaire ; la réduction des inégalités socio-économiques assortie d'une déconcentration de la pauvreté ; et enfin, une diminution de l'utilisation des services publics.

De plus, une comparaison des revenus d'emploi des ménages qui bénéficient d'un logement social et de ceux qui sont en attente d'un tel logement a amené les auteurs à formuler l'hypothèse que l'accès à un logement abordable peut favoriser une démarche vers la formation ou l'intégration en emploi. La proportion des ménages bénéficiaires ayant comme revenu principal des revenus d'emplois est en outre plus élevée chez ceux qui occupent leur logement depuis le plus longtemps. Le logement social s'inscrit ainsi dans une dynamique de sortie de la pauvreté.

À l'occasion des consultations de la SCHL, le RQOH a proposé trois axes autour desquels la future stratégie nationale sur le logement devrait être articulée :

1. **la protection du parc de logement social et communautaire existant ;**
2. **un plan de développement d'au moins 600 000 nouveaux logements sans but lucratif d'ici 2035 ;**
3. **la mise en place de mécanismes de pérennisation financière, juridique et organisationnelle du logement sans but lucratif adaptés à ses caractéristiques.**⁶

Nous suggérons :

Que la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté fasse siens ces trois objectifs.

⁵ AECOM Aménagement, Environnement et Ressources, 2011, *Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec*, <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021371.pdf>

⁶ RQOH, 2016, *Parce qu'un logement c'est un droit*, https://rqoh.com/wp-content/uploads/2016/10/Memoire_RQOH_SCHL_parlons_logement_vf.pdf

À titre d'exemple



Centre Inter-section

Situé à Gatineau, le Centre Inter-section offre trente-cinq logements à des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Le soutien communautaire est au cœur de la mission de cet OSBL d'habitation : services d'intervention et de réinsertion sociale, loisirs, formations, accompagnement psycho-social, programme d'employabilité et un apport aux endeuillés par suicide pour la population en général.



Cela dit, et bien qu'il s'agisse d'un enjeu incontournable, **l'inabondabilité strictement financière n'est pas l'unique facteur qui contribue aux difficultés que rencontrent bon nombre de ménages en matière de logement.** Les personnes en situation de pauvreté sont souvent confrontées à des problèmes connexes qui les poussent à la désaffiliation sociale. **À cet égard, les ensembles qui jumellent habitation et services socio-communautaires s'avèrent particulièrement appropriés.**

Au fil du temps, les OSBL d'habitation québécois ont développé un mode d'intervention auprès des clientèles habitant dans leurs immeubles, qui favorise la stabilité résidentielle, l'insertion sociale et la participation citoyenne. Appuyé par le réseau de la santé et des services sociaux, le soutien communautaire en logement social inclut un large faisceau d'actions allant de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement, la gestion des conflits et l'intervention en situation de crise (voir l'exemple en encadré).

Ces actions visent à favoriser l'autonomie des personnes – qu'il s'agisse de familles, d'ainés ou de personnes éprouvant des difficultés particulières. Elles permettent d'identifier en amont les situations où une personne éprouve des difficultés pour éviter qu'elle chute de nouveau dans une dynamique de précarité résidentielle. Ces actions s'avèrent particulièrement nécessaires et efficaces auprès des clientèles issues ou à risque d'itinérance.

De par son caractère collectif, le logement communautaire devient ainsi un point d'ancrage, qui facilite la mise en commun des ressources publiques et communautaires disponibles pour les ménages en difficulté, notamment dans leurs démarches d'insertion. D'un déterminant de la pauvreté, le logement devient plutôt le point de départ d'un parcours vers de meilleures conditions de vie. C'est pourquoi nous recommandons :

Que les interventions et les programmes futurs du gouvernement du Canada en matière d'habitation favorisent le développement de l'offre de logement sans but lucratif avec soutien communautaire, en collaboration avec les partenaires des réseaux de la santé et du secteur communautaire.

À titre d'exemple

L'Avenue

La mission de L'Avenue est de favoriser l'insertion sociale et économique de personnes sans abri ou à risque de le devenir, plus particulièrement les jeunes, hommes et femmes de 18 à 30 ans. Par l'hébergement à court et moyen terme, les logements supervisés et les logements sociaux, L'Avenue vise à permettre aux jeunes de sortir de la rue et de s'insérer de façon souple et durable dans la société. Au-delà d'un toit et d'une aide, L'Avenue est un espace où les jeunes adultes viennent améliorer leurs conditions, s'ancrer dans un milieu de vie et briser leur isolement en faisant partie d'un groupe. Leur séjour ne pourrait être un succès sans l'appui d'une équipe d'intervention présente pour les soutenir au quotidien.



Miser sur la mobilisation des communautés

Les projets de logement social et communautaire dont les impacts se sont avérés les plus profonds et durables sont ceux qui ont été portés et réalisés par la mobilisation des communautés. C'est ainsi que l'on a pu s'assurer qu'ils répondaient à des besoins réels et que le milieu allait participer à leur réalisation et leur exploitation à moyen et long termes.

Cette mobilisation et cet engagement se manifestent dans le dynamisme des OSBL d'habitation, dont témoignent la variété des projets que ces organismes ont réalisés et la participation des milliers de bénévoles et de salariés qui y œuvrent quotidiennement (voir exemple en encadré).

Alors que le gouvernement du Canada s'apprête à adopter et mettre en œuvre sa stratégie nationale d'habitation, **ce que le milieu souhaite** et attend de sa part, **c'est une orientation et une intervention fortes en faveur du droit au logement, assorties d'objectifs ambitieux**. Les programmes qui en découleront doivent appuyer la réa-

lisation de nouveaux projets de logement social et communautaire et soutenir les ménages qui en bénéficieront. À notre avis, ces programmes seront d'autant plus efficaces s'ils sont conçus de manière à faciliter la mobilisation et la mise en commun des ressources des organismes et du milieu.

C'est le sens des propositions que nous avons faites et que nous avons soumises au ministre Duclos et à la SCHL au cours de la dernière année, pour soutenir le développement et la pérennité des projets de logement social et communautaire. Dans le même esprit, nous proposons :

Que la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté favorise la mobilisation et la coordination des interventions des organismes et partenaires impliqués dans les communautés ; en matière de logement, cela devrait notamment se traduire par des programmes qui facilitent la mobilisation et la mise en commun des ressources disponibles et qui soutiennent l'action des organismes communautaires d'habitation.



50 000
logements



1200
organismes



8
fédérations



1
voix

Les OSBL d'habitation au Québec ont la vocation d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement. Plus de 10 000 personnes sont actives à titre bénévole dans ce réseau qui compte quelque 6 500 salariés. La valeur totale des actifs sous contrôle des OSBL d'habitation frôle les 5 milliards \$. Les OSBL d'habitation sont rassemblés en huit fédérations régionales formant un réseau solidaire.

Nos valeurs



Justice sociale



Démocratie



Solidarité



Autonomie



Mobilisation et participation

Nos actions

Favoriser

le développement et la pérennité des OSBL d'habitation au Québec.

Encourager

la reconnaissance du droit au logement et l'accessibilité à un logement social de qualité.

Réprésenter

activement les OSBL-H auprès des autorités politiques et au sein d'une multitude de coalitions, concertations, comités et regroupements.

Garantir

que les intérêts du logement communautaire sont protégés et mis en valeur.



Rassembler, soutenir et représenter

les fédérations régionales d'OSBL d'habitation du Québec

Fédération des OSBL d'habitation des trois L (Laval, Laurentides, Lanaudière)

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec

Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais

floh.rqoh.com 450 662-6950 / 1-888-662-0399

fohgbi.rqoh.com 418 867-5178

frohmccq.rqoh.com 819 697-3004

froh.rqoh.com 418 678-1418

fohm.rqoh.com 514 527-6668

frohme.rqoh.com 450 201-0786

frohqc.rqoh.com 418 614-2495 / 1-877-499-9656

rohscq.rqoh.com 819 205-3485

rqoh.com | 514 846-0163